



swisspool

Sektion des Schweizerischen Billardverbandes
www.swisspool-billard.ch



RÈGLEMENT DES FINANCES ET DES FRAIS

Ce règlement des finances et des frais régit l'entier des dépenses financières du système des compétitions de Swisspool.



Réserve

Le comité de Swisspool se réserve le droit d'effectuer des modifications, des compléments ou des adaptations des dispositions du présent règlement selon le règlement de section.

Divergences

En cas de divergences avec d'autres articles publiés ailleurs (homepage, etc.), le présent règlement fait foi. La version originale allemande du présent règlement fait foi si des problèmes ou des divergences apparaissent.

Abréviations:

ADE	Assemblée des délégués extraordinaire
AD	Assemblée des délégués
CR	Commission de recours
SP	Section Pool (Swisspool)
FSB	Fédération suisse de billard
CS	Championnats suisses
CT	Commission technique

Tous les règlements de Swisspool:

- Règlement de section
- Règlement de compétition
- Règlement de directeur de tournoi
- Règlement des finances et des frais
- Règlement du sport de compétition et de l'équipe nationale
- Règlement de la jeunesse
- Règlement disciplinaire et des sanctions
- Règlement d'arbitres

Historique du document

Index	Date:	Modifications:	Raison:	Auteur:
0001	01.07.2007	Rédaction	Décision AD	Sascha Specchia
0002	01.07.2008	Mise à jour	Décision AD	Mirjam Beutler
0003	05.10.2008	Mise à jour	Mise en forme	Sascha Specchia
0004	01.07.2009	Mise à jour	Adaptation règlement de compétition	Sascha Specchia
0005	31.03.2010	Mise à jour	Communication ouverte	Mirjam Beutler
0006	01.10.2010	Mise à jour	Nouveau système de tournois	Mirjam Beutler
0007	30.06.2012	Mise à jour	Décision AD 29.04.2012	Mirjam Beutler
0008	01.07.2014	Mise à jour	Décision AD 27.04.2014	Mirjam Beutler
0009	01.01.2017	Mise à jour	Décision du comité / Adaptation règlement de compétition	Mirjam Beutler
0010	01.07.2018	Mise à jour	Décision AD du 29.04.2018	Mirjam Beutler
0011	01.01.2020	Mise à jour	Décision AD du 29.09.2019	Mirjam Beutler
0012	01.01.2021	Mise à jour	Décision du comité décembre 2020	Mirjam Beutler
0013	01.01.2022	Mise à jour	Décision du comité décembre 2021	Mirjam Beutler
0014	01.01.2023	Mise à jour	Décision AD du 25.09.2022	Mirjam Beutler
0015	01.01.2024	Mise à jour	Décision du comité décembre 2023	Mirjam Beutler
0016	01.01.2025	Mise à jour	Décision du comité février 2025	Mirjam Beutler

Sommaire

1. Règlement des finances et des frais	4
1.1. Généralités.....	4
1.2. Cotisations des clubs	4
1.3. Cotisations des membres individuels (Licences)	4
1.4. Frais d'inscription Swisspool Series (ci-après dénommée SPS).....	5
1.4.1. Indemnités pour les organisateurs des SPS ou des CS.....	5
1.5. Homologation de tournois	5
1.5.1. Homologation d'Open.....	5
1.5.2. SWISS OPEN	6
1.5.3. Homologation de tournois de semaine	6
1.5.4. Tournois spéciaux	6
1.5.5. Open argent (max. 32 personnes).....	6
1.6. Redevances	6
1.7. Sanctions.....	7
1.8. Recours et protêts.....	7
___ Protêt.....	7
___ Recours.....	7
2. Championnats suisses équipes et jeunesse	7
2.1. Frais	7
2.2. Prix en espèces équipe	7
3. Frais des arbitres	7
3.1. Open et tournois spéciaux, SPS et Championnats suisses	7
3.1.1. Forfaits pour les arbitres lors des Open et tournois spéciaux	8
3.1.2. Forfaits pour les arbitres lors des SPS	8
3.1.3. Forfaits pour les arbitres lors des finales des Championnats suisses	9
3.2. Cours d'arbitre	9
4. Comité.....	9
4.1. Forfaits pour les séances du comité.....	9
4.2. Forfaits pour les Championnats suisses	9
4.3. Frais divers	10
5. Équipe nationale.....	10
5.1. Frais d'accompagnateurs pour les Championnats d'Europe et du Monde	10
5.2. Voyage aux CE de la délégation au moyen de véhicules privés.....	10
5.3. Primes pour classement aux CE et aux CM	11
6. Contrôles des tournois et cours de directeur*trice de tournoi	11
6.1. Cours de directeur*trice de tournoi	11
7. Suivi de cours.....	11
8. Acceptation.....	11

1. Règlement des finances et des frais

1.1. Généralités

Tous les prix et frais sont indiqués en francs suisses sans TVA (non soumis à la TVA).

Si les moyens financiers ne sont pas suffisants, le comité décide de l'amplitude des indemnités financières selon le présent règlement.

Le remboursement des frais ou des dépenses doit être demandé à Swisspool à l'aide du formulaire actuel. La date, le motif et les quittances correspondantes doivent impérativement être présentés. Le formulaire et les quittances peuvent être envoyés sous forme électronique. Des remboursements de frais ne peuvent être réclamés que pour un seul département à la fois, des frais d'origines différentes sur une seule et même note de frais ne sont pas autorisés.

1.2. Cotisations des clubs

Membres actifs	Membres passifs
CHF 500.-	CHF 250.-

La cotisation annuelle est facturée en début de saison. Un club comptant des joueurs*euses licenciés*ées est obligatoirement membre actif. Le statut de membre actif peut aussi être demandé pour organiser des SPS ou des championnats suisses.

1.3. Cotisations des membres individuels (Licences)

Une licence achetée au cours de l'année à partir du 1er décembre est valable au jusqu'à la fin de l'année suivante.

Type de licence	Adultes	Remarques	Compte WPPN
Licence de platine	300.00	Frais d'inscription 8 SPS inclus (valable uniquement pour les disciplines individuelles)	Compte inclus
Licence d'or	120.00	Licence annuelle ordinaire	Compte inclus
Licence d'argent	30.00	Valable pour les Open	Compte inclus
Licence de bronze	4.00	Valable pour les tournois de semaine	Compte inclus
Juniors	50.00	Licence annuelle ordinaire	Compte inclus
Ecoliers	50.00	Licence annuelle ordinaire	Compte inclus
Filles	50.00	Licence annuelle ordinaire	Compte inclus

Les dispositions suivantes s'appliquent aux catégories Juniors, Ecoliers et Filles.

- La licence est gratuite pour les Ecoliers (jeunesse) et les Filles qui ont au plus 16 ans au 31.12. de la saison en cours.
- A partir de 17 ans, les licences pour les Juniors et les Filles qui ont au maximum 18 ans au 31.12. de la saison en cours se montent à CHF 50.00.

1.4. Frais d'inscription Swisspool Series (ci-après dénommée SPS)

Adulte	Jeunesse
CHF 30.-	CHF 10.-

1.4.1. Indemnités pour les organisateurs des SPS ou des CS

Championnats suisses

Messieurs, dames, séniors	Jeunesse	Equipe	Equipe jeunesse
15.- / joueur	10.- / joueur*euse	30.- / équipe	30.- / équipe

La rémunération dans les compétitions individuelles s'effectue après réception de la facture. La facturation doit être effectuée avant la fin de l'exercice en cours.

Dans les compétitions par équipe, la rémunération est effectuée par Swisspool.

Indemnité pour les SPS

Messieurs, dames, séniors	Jeunesse
15.- / joueur*euse	10.- / joueur*euse

1.5. Homologation de tournois

Les homologations de tournois peuvent être administrées via le secrétariat.

1.5.1. Homologation d'Open

(Les Open internationaux ou l'Euro Tour sont gratuits pour la jeunesse)

Taille du tableau	Contribution de base	Par participant*e
16	CHF 0.00	CHF 5.-
32	CHF 100.-	CHF 5.-
48	CHF 150.-	CHF 5.-
64	CHF 200.-	CHF 5.-
96	CHF 300.-	CHF 5.-
128	CHF 400.-	CHF 5.-
256	CHF 600.-	CHF 5.-

Swisspool peut facturer la contribution de base à l'avance. En cas de retard dans les paiements, le tournoi annoncé ne sera mis en ligne dans le calendrier des tournois qu'une fois la contribution de base payée.

Après le tournoi, l'organisateur*trice se verra facturer CHF 5.- par participant*e (pour la discipline double, les deux joueurs*euses comptent comme un*e seul*e participant*e). En cas d'annulation du tournoi, aucun remboursement des contributions payées à l'avance n'est possible.

1.5.2. SWISS OPEN

Le tournoi final a lieu tous les deux ans et se déroule au début de la nouvelle saison de jeu.

Le financement se fait comme suit:

- SPS CHF 5.00 par participant*e
- Finance d'inscription au tournoi final CHF 10.00 – 50.00 par participant*e
- Addend Money Swisspool

Le versement des prix en espèces est d'au moins CHF 6'500.00 et est effectué sur 32 joueurs.

1.5.3. Homologation de tournois de semaine

Pour tous les tournois qui se déroulent en semaine, du lundi au vendredi, l'organisateur se verra facturer une redevance annuelle de CHF 100.00 (période du 01.01 au 31.12). La contribution est de CHF 4.00 par participant*e et par tournoi de semaine.

Un tournoi de semaine avec plus de 32 participants et participantes peut exceptionnellement être organisé. La contribution par participant*e est de CHF 5.00. Swisspool vérifiera soigneusement le nombre de tournois de semaine avec plus de 32 participants. En cas de violation de cette règle, Swisspool limitera le nombre de participants et participantes à un maximum de 32 participants et participantes sur l'année.

La facturation se fera trimestriellement en fonction du nombre de participants et participantes.

Taille du tableau 32 / dès 33	Contribution de base CHF 100.00 par année	Par participant*e CHF 4.00 / 5.00
----------------------------------	--	--------------------------------------

1.5.4. Tournois spéciaux

- Le tournoi Triple Open avec un tableau de 64 coûte CHF 500.- + CHF 3.- par participant*e.
- Les tournois spéciaux qui ne sont pas mentionnés dans le règlement coûtent CHF 7.- par participant*e, sans la contribution de base.

1.5.5. Open argent (max. 32 personnes)

- Finance d'inscription CHF 15.00
- Part Swisspool CHF 5.00
- Part Prix en espèces CHF 10.00

Répartition des prix en espèces

- 1^{er} rang: 30%
- 2^e rang: 20%
- 3^e rang: chacun 11%
- 5^e rang: chacun 7%

1.6. Redevances

- Protection du titre d'un tournoi pendant 3 ans CHF 500.00
- Annulation d'un tournoi CHF 100.00 (voir règlement de compétition, point 2.10)
- 1er rappel gratuit
- 2e rappel: facturation de CHF 20.00
- 3e rappel: facturation de CHF 50.00 supplémentaires, ce qui correspond à un total de CH 70.00

1.7. Sanctions

Absence inexcusée du joueur ou de la joueuse à un SPS ou aux CS	CHF	100.00
Absence inexcusée du joueur ou de la joueuse à un OPEN	CHF	50.00
Absence inexcusée de l'équipe à un SPS aux CS	CHF	100.00
Engagement de joueurs*euses qui n'ont pas le droit de participer	CHF	50.00 à 200.00
Envoi tardif ou pas d'envoi des documents de tournoi	CHF	50.00 à 100.00
Infraction concernant la tenue	CHF	50.00 à 100.00
Comportement antisportif	CHF	100.00 à 250.00
Comportement faillible de la direction du tournoi	CHF	100.00 à 500.00
Organisation d'un tournoi non autorisé	CHF	200.00 à 1'500.00
Comportement nuisant gravement à l'éthique du sport	CHF	200.00 à 1'500.00
Non-respect des obligations imposées	CHF	50.00 à 1'500.00

1.8. Recours et protêts

Protêt

Frais de protêt, à payer sur le lieu du tournoi	CHF	50.00
--	------------	--------------

Les frais ne seront remboursés en aucun cas.

Recours

Selon les dispositions du règlement de recours	CHF	100.00
---	------------	---------------

2. Championnats suisses équipes et jeunesse

2.1. Frais

Contribution de participation, par équipe	CHF 160.00.
Contribution de participation, dès 3 équipes	CHF 100.00 par équipe

2.2. Prix en espèces équipe

La somme des prix en espèces dépend du nombre de participants. Le montant total est défini et financé par Swisspool.

3. Frais des arbitres

3.1. Open et tournois spéciaux, SPS et Championnats suisses

Il n'est pas permis d'être à la fois joueur*se et arbitre.

Pour les nuitées, il convient de choisir des hôtels de catégorie moyenne. Aucun frais ne sera remboursé sans consultation préalable du responsable.

Il n'est pas permis de demander plusieurs fois le remboursement des frais de voyage aller-retour en cas de voyage commun.

3.1.1. Forfaits pour les arbitres lors des Open et tournois spéciaux

Demi-journée jusqu'à 6 heures	CHF 50.00
Journée entière de plus de 6 heures	CHF 100.00

Indemnisation pour le trajet aller-retour ainsi que pour les déplacements en transports publics.
(Le temps de trajet ne doit pas être pris en compte dans le forfait)

Jusqu'à 150 km	CHF 50.00
Dès 150 km	CHF 100.00

Les repas des arbitres sont à la charge de l'organisateur.

Promotion de l'expérience pratique pour les arbitres (au moins 32 participants et participantes)

Swisspool met à disposition un budget pour la promotion de l'expérience pratique. Tant que le budget n'est pas épuisé, les coûts suivants s'appliquent:

Personnes à former:

- Aucun droit à des forfaits journaliers
- Les frais de déplacement sont à la charge de Swisspool conformément au point 3.1.1
- Les repas des arbitres sont à la charge de l'organisateur.

Formateurs*trices:

- Forfait journalier conformément au point 3.1.1
- Les frais de déplacement sont à la charge de Swisspool conformément au point 3.1.1
- Les repas des arbitres sont à la charge de l'organisateur.

3.1.2. Forfaits pour les arbitres lors des SPS

Demi-journée jusqu'à 6 heures	CHF 50.00
Journée entière de plus de 6 heures	CHF 100.00

Indemnisation pour le trajet aller-retour ainsi que pour les déplacements en transports publics.
(Le temps de trajet ne doit pas être pris en compte dans le forfait)

Jusqu'à 150 km	CHF 50.00
Dès 150 km	CHF 100.00

Repas et boissons

Forfait	CHF 30.00
----------------	------------------

3.1.3. Forfaits pour les arbitres lors des finales des Championnats suisses

Demi-journée jusqu'à 6 heures	CHF 50.00
Journée entière de plus de 6 heures	CHF 100.00
Arbitre en chef par jour	CHF 150.00

Indemnisation pour le trajet aller-retour ainsi que pour les déplacements en transports publics.
(Le temps de trajet ne doit pas être pris en compte dans le forfait)

Jusqu'à 150 km	CHF 50.00
Dès 150 km	CHF 100.00

Repas et boissons

Forfait	CHF 25.00
----------------	------------------

3.2. Cours d'arbitre

Indemnité pour l'animateur*trice de cours par jour	CHF 200.00
--	------------

Indemnisation pour le trajet aller-retour ainsi que pour les déplacements en transports publics.
(Le temps de trajet ne doit pas être pris en compte dans le forfait)

Jusqu'à 150 km	CHF 50.00
Dès 150 km	CHF 100.00

Pour la documentation ou le matériel de cours, une indemnité forfaitaire sera versée.

Par participant*e	CHF 10.00
-------------------	-----------

4. Comité

4.1. Forfaits pour les séances du comité

Séances du comité de Swisspool sur place (y compris le voyage et les repas)	CHF 150.00
Séances du comité de Swisspool (sous forme numérique, ou via Teams)	CHF 75.00
Assemblée des délégués	CHF 150.00
Indemnité pour l'informatique/le matériel par mois	CHF 25.00

4.2. Forfaits pour les Championnats suisses

Indemnité par jour	CHF 100.00
--------------------	------------

Indemnisation pour le trajet aller-retour ainsi que pour les déplacements en transports publics.
(Le temps de trajet ne doit pas être pris en compte dans le forfait)

Jusqu'à 150 km	CHF 50.00
Dès 150 km	CHF 100.00

Pour les nuitées, il convient de choisir des hôtels de catégorie moyenne. Aucun frais ne sera remboursé sans consultation préalable du responsable.

4.3. Frais divers

Contrôles des tournois	CHF 100.00
Commission technique de Swisspool	CHF 100.00
Bootcamp / encadrement lors des camps d'entraînement	CHF 100.00
Séances FSB	CHF 100.00
Manifestations/délégués	CHF 100.00

Indemnisation pour le trajet aller-retour ainsi que pour les déplacements en transports publics.

Jusqu'à 150 km	CHF 50.00
Dès 150 km	CHF 100.00

5. Équipe nationale

5.1. Frais d'accompagnateurs pour les Championnats d'Europe et du Monde

Frais forfaitaires journaliers pour le responsable de la délégation	CHF 100.00
Forfait pour les frais de repas par jour	CHF 25.00

Des accompagnateurs*trices ne pourront être envoyés que pour les CE des dames/messieurs et de la jeunesse. Les seniors n'ont pas droit à un*e accompagnateur*trice. Selon l'effectif de la délégation, le comité peut décider d'envoyer un*e accompagnateur*trice pour les seniors et les ladies. Les dédommagements seront calculés en fonction des frais effectifs (p. ex.: paiement de la chambre d'hôtel ainsi que du voyage). Si le prix de la chambre inclut la pension complète au lieu de la demi-pension, il est évident qu'il n'y aura aucun frais de repas payés en sus.

Si les moyens financiers ne sont pas suffisants, le comité décide si une participation partielle est possible ou si aucune indemnité ne sera payée.

5.2. Voyage aux CE de la délégation au moyen de véhicules privés

Indemnisation pour le trajet aller-retour / aussi valable pour les déplacements en transports publics.

Jusqu'à 150 km	CHF 50.00
Dès 150 km	CHF 100.00

Les autres déplacements sont remboursés après accord du comité.

5.3. Primes pour classement aux CE et aux CM

Primes pour classement aux CE Messieurs + Dames Seniors, Jeunesse + M23

Médaille d'or (individuel et par équipe)	CHF 2'000.00	CHF 500.00
Médaille d'argent (individuel et par équipe)	CHF 800.00	CHF 400.00
Médaille de bronze (individuel et par équipe)	CHF 600.00	CHF 300.00
5 ^e rang (individuel)	CHF 400.00	

Primes pour classement aux CM Messieurs + Dames Seniors, Jeunesse + M23

Médaille d'or (individuel)	CHF 4'000.00	CHF 1'000.00
Médaille d'argent (individuel)	CHF 1'600.00	CHF 800.00
Médaille de bronze (individuel)	CHF 1'200.00	CHF 600.00
5 ^e rang (individuel)	CHF 800.00	

Les primes versées pour les médailles obtenues dans la catégorie jeunesse lors de compétitions individuelles sont créditées au club responsable de la promotion et de l'entraînement.

Dans les compétitions individuelles des autres catégories, les primes sont versées seulement à partir d'un tableau de 32. Dans les compétitions par équipe, les primes sont versées seulement à partir de la médaille de bronze.

6. Contrôles des tournois et cours de directeur*trice de tournoi

Doivent être autorisés par le*a chef*de de la CT ou le comité de Swisspool.

6.1. Cours de directeur*trice de tournoi

Indemnité pour l'animateur*trice de cours par jour	CHF 100.00
Indemnisation pour le trajet aller-retour / aussi valable pour les déplacements en transports publics.	
Jusqu'à 150 km	CHF 50.00
Dès 150 km	CHF 100.00

Pour la documentation ou le matériel de cours, une indemnité forfaitaire sera versée.

Par participant	CHF 10.00
-----------------	-----------

7. Suivi de cours

Doit être autorisé par le comité de Swisspool.

8. Acceptation

Mise en vigueur par les délégués ou le comité de Swisspool.